



Retraités Cheminots



<http://www.fo-cheminots.com/retraites.html>

Lettre aux Retraités

Edito : les Retraités dans l'action, déterminés !

Evolution des prix depuis janvier 2013

2013 : + 0,9 %

2014 : + 0,1%

2015 : + 0,2%

2016 : + 0,6%

2017 : + 1,4%

2018 : + 1,6%

Janvier 2019 : -0,4%

Février 2019 : 0%

Mars 2019 : + 0,8 %

Avril 2019 : + 0,3 %

Mai 2019 : + 0,2 %

Juin 2019 : + 0,2%

Juillet 2019 : - 0,2%

Aout 2019 : + 0,5%

Septembre 2019 : -0,3%

(chiffres INSEE)

Evolution des pensions :

1,3 % au 1er avril 2013 (moins 0,3% de CASA)

0,1% au 1er octobre 2015

0,8% au 1^{er} octobre 2017

0,3% au 1er janvier 2019

Le 21 septembre, c'est à l'appel de la confédération Force Ouvrière que de nombreux cheminots FO se sont retrouvés avec près de 20 000 manifestants FO pour exiger le retrait du projet Macron / Delevoye de retraite par points et exiger le maintien des 42 régimes dont le notre ! Le 8 octobre, c'est dans plus de 150 villes, à l'appel de 9 organisations de retraités que se sont rassemblés les retraités pour la revalorisation des pensions en fonction de l'évolution des salaires, la suppression de la CSG, un minimum de pension à hauteur du SMIC pour une carrière complète, le maintien et l'amélioration des pensions de réversion et l'embauche immédiate de 40 000 personnes dans le secteur de l'aide à domicile et des EHPAD.

Ces manifestations, aussi massives qu'elles soient n'ont pas encore, à notre connaissance attiré l'oreille du pouvoir. C'est bien par la grève, et par le blocage du pays tout le temps qu'il sera nécessaire que nous obtiendrons satisfaction et c'est bien le sens de l'appel du Comité Confédéral Force Ouvrière adopté à l'unanimité :

« Le CCN le réaffirme, FO est prête à aller à la grève. FO soumet la proposition de rejoindre, par un appel interprofessionnel, la grève unie des syndicats de la RATP et des transports à compter du 5 décembre prochain pour empêcher et mettre en échec le projet Macron/Delevoye.

Pour cela, FO entend œuvrer à l'unité d'action syndicale la plus large et demande à ses syndicats d'organiser les réunions et assemblées générales pour préparer la grève »

Préparons nous, l'heure est à la mobilisation générale !



Bulletin rédigé par le Secrétariat des Retraités : Gérard LE MAUFF, Alain SCHLICK, Eric FALEMPIN, Patrick FAUCOINEAU, Jean-Louis. PONNAVOY, Daniel DELMOTTE,

68 rue STEPHENSON — 75018 PARIS Tél.: 01 55 26 94 00 — Fax: 01 55 26 94 01 Tél. SNCF : 218772 — Fax : 218771

email : federation@fo-cheminots.fr

RAPPEL : Contre la privatisation d'AEROPORT de PARIS : signez la pétition !

La Confédération FO lors de son Comité Confédéral National des 25 et 26 septembre 2019 :
« Encourage les salariés à participer à la campagne pour l'obtention du référendum d'initiative partagée relatif à la proposition de loi visant à affirmer le caractère de service public national de l'exploitation des aéroports de Paris »

Un délai de 9 mois court à partir du 13 Juin 2019 afin de recueillir le soutien de 10% du corps électoral - c'est à dire 4,7 millions de signatures- pour l'organisation d'un référendum contre cette privatisation.

Vous trouverez donc à l'adresse internet suivante un lien vous permettant de vous prononcer en faveur de la proposition de loi visant à affirmer le caractère de service public national de l'exploitation des aéroports de Paris :

www.referendum.interieur.gouv.fr

Vie des sections

Réunion de rentrée ce 3 octobre pour la section de **Rennes** animée par Jean Paul Guichon, tout juste revenu de Grèce (avec quelques déboires)

Gérard a détaillé le projet gouvernemental sur les retraites ("préconisations" Delevoye, intégralement reprises à son compte par le gouvernement le 12 septembre) il a aussi informé des propositions d'un récent audit sur l'avenir de la CP, visant à faire payer par les cheminots à Statut, actifs et retraités, les quelques avantages de la prévoyance SNCF. La manifestation FO du 21 septembre contre le projet Macron Delevoye, la résolution unanime du dernier CCN de FO ont été discutées tout comme la préparation d'une nouvelle mobilisation interprofessionnelle le 5 décembre.

La sortie nationale de Lille, les réponses complémentaires du directeur de la CP à notre audience de mars ont été aussi abordées.

Guy accompagnera Jean Paul au BN du 16 octobre.

L'apéro (c'était la Saint Gérard !) et un repas en commun ont permis de poursuivre les échanges.

Rendez vous est pris pour le 10 décembre, date du repas de fin d'année traditionnel de la section.



AGENDA :

- 16 Octobre : bureau national des Retraités
- fin octobre : bureau fédéral
- 6 novembre : bureau national de l'UCR
- 14 novembre : réunion des retraités d'Alsace
- 21 novembre : à l'initiative du « groupe des 9 UCR », réunion débat à Paris
- 2 décembre : bureau national de l'UCR
- 5 décembre : appel à la grève reconductible contre le projet Macron - Delevoye de réforme des retraites.

Merci de nous envoyer compte-rendu et photos de vos réunions de sections !

Sortie à LILLE

Nous nous sommes retrouvés le 11 septembre devant la gare de Lille Flandres pour une visite commentée du vieux Lille. Nous sommes partis à la découverte des quartiers anciens de la ville et avons apprécié les charmes d'une cité animée et accueillante.

Lille a conservé de nombreux édifices témoins d'influences multiples, parmi lesquels la Grand Place, le Palais Rihour, la Vieille Bourse, le Rang du Beaugard et la cathédrale Notre-Dame de la Treille.

Intérêt historique et architectural qui ont conquis les participants:



Le soir même, c'est à Hellemmes que nous nous sommes retrouvés, accueillis par Gérard Dambre responsable des Retraités de Lille-Hellemmes et son équipe militante retraités. Gérard nous a rappelé le passé de l'Atelier du Matériel et présenté l'activité des Retraités Lillois. Et c'est après le verre de l'amitié que nous avons partagé un copieux buffet !



Le lendemain, nous avons visité le centre minier de Lewarde.

Revivre les 3 siècles d'exploitation du bassin minier du Nord Pas de Calais a passionné les visiteurs : reconstitution de la mine, des différentes techniques d'extraction selon les époques où nous avons pu nous rendre compte des conditions de travail au fond. La visite a été complétée par des expositions passionnantes sur la vie quotidienne des mineurs et leurs familles, l'importance de l'immigration entre 1919 et 1939, les catastrophes.

La visite s'est terminée par une rencontre avec un ancien mineur dans la « salle des pendus » qui a évoqué la solidarité ouvrière, la vie des familles dans le bassin minier et les différentes étapes qui ont conduit à la fermeture des puits.



Et c'est par un repas de spécialités du Nord que s'est conclut cette visite !

A l'année prochaine !

Un peu d'Histoire

Historique de la médecine du chemin de fer

Aux origines du rail il fallut faire appel à des travailleurs pour construire le réseau. Il fallait que ces travailleurs aient certaines capacités physiques et soient en bonne santé. On fit appel à des médecins qui devinrent des sortes de médecins-recruteurs chargés de faire un choix parmi les candidats à l'embauche. Ils vont devenir médecins de la compagnie et seront chargés de maintenir en bonne santé toutes les catégories de travailleurs embauchés dans les différents services.

Comme les salaires n'étaient pas très élevés les patrons compensaient par certains avantages « en nature » tel que le logement, le chauffage, l'éclairage ou les soins médicaux. Ces derniers furent donc gratuits à l'origine, tant pour le cheminot lui-même que pour sa famille (soins médicaux et pharmaceutiques). Le « médecin de la compagnie » devint ainsi, peu à peu, le « médecin de famille » du cheminot.

Les compagnies recrutèrent leurs médecins parmi le corps médical local. Ils étaient peu rémunérés mais souscrivaient à la compagnie des actions dont les dividendes apportaient une compensation. Ils furent aussi bénéficiaires des facilités de circulation qui furent étendues à leur famille.

Les lignes des réseaux vont être divisées en sections médicales et les villes en secteurs médicaux avec un médecin titulaire. Il s'agissait pour les compagnies de s'assurer que les cheminots soient aptes pendant toute la durée de leur carrière qui pouvait être de 25 à 30 années à cette époque.

Dans les centres ferroviaires importants, il y eut des médecins chargés des visites périodiques d'aptitude aux emplois dits « de sécurité » (mécaniciens, chauffeurs, aiguilleurs, etc.). Au niveau de la sécurité, il fallut mettre en place des ophtalmologistes pour contrôler la vision avec des normes sévères. L'un de ceux-ci, le docteur Albert Rémy, premier médecin de la compagnie du PLM inventa à Dijon, le diploscope, appareil destiné à corriger le strabisme. D'autres spécialistes vont être recrutés (oto-rhino-laryngologistes, neuropsychiatres, gastro-entérologues, rhumatologues) ainsi que des chirurgiens.

Après la Première guerre mondiale les vides occasionnés parmi les cheminots vont amplifier la fonction de recrutement par les médecins et avec l'instauration de la journée de 8 heures les embauches seront plus importantes. Il faudra donc accroître les surveillances périodiques d'aptitude aux emplois de sécurité.

En 1928, la compagnie du midi créa des dispensaires et des wagons-radio circulant de gare en gare sur tout le réseau.

En 1931 fut créé un service psychotechnique en charge des sélections et de l'embauche, ainsi que de l'étude ergonomique de certains postes de travail.

Peu à peu au sein des compagnies de chemins de fer, va s'installer une « médecine du travail » spécifique et en avance sur son temps. Les syndicats de cheminots méfiants dans un premier temps vont être amenés à jouer un rôle grandissant dans le domaine de la prévention.

....

(La suite dans la prochaine Lettre)

Jean Louis Ponnavoy



Menaces sur le financement de nos prestations particulières par la caisse de Prévoyance CPRP



Ces conquêtes sociales de nos anciens - correspondant à 8,2 % du total des prestations servies par notre CP -sont :

- Un remboursement plus favorable que le régime général
- Le versement d'une allocation au décès :
 - d'un agent en activité (égale à la rémunération annuelle brute de l'agent)
 - du pensionné (égale à 25% de la pension annuelle brute)
 - du (de la) titulaire d'une pension de réversion (égale 25% de la pension annuelle brute)
 - d'un ayant droit du pensionné ou de l'agent en activité (conjoint, partenaire de PACS, enfant) (égale 25% de la pension annuelle brute)

Des prestations spécifiques:

- Une allocation de fin de carrière (1/12ème de la rémunération totale annuelle brute)
- Une Prestation Spécifique d'Accompagnement (PSA) plus un supplément dans certains cas, pour l'aide au maintien à domicile ou le financement d'EHPAD
- Des prestations dentaires (couronnes sur implants, inter de bridge, implants dentaires) et des prestations différentielles d'hospitalisation bénéficiant aux conjoints et enfants relevant d'un autre régime.

Des prestations spécifiques dites « non pérennes »: des forfaits pour intervention laser, prothèse dentaire mobile, appareils acoustiques, frais de transport, articles pour incontinence, fauteuil roulant, curetage surface pour diabétiques, aide pour acquisition d'une complémentaire santé, couronnes sur implants et quelques autres

Un rapport de l'Inspection Générale des Affaires Sociales et du Conseil général de l'environnement et du développement durable, sorti en septembre et commandité par les ministres Borne et Buzin pour « éclairer les perspectives d'évolution et d'organisation du volet prévoyance de la protection sociale des salariés de la branche ferroviaire » recommande :

« de faire financer ces spécificités par les agents au statut et les pensionnés du régime spécial » !

Extraits de la résolution unanime du Comité Exécutif de l'Union Confédérale des Retraités FO des 10 et 11 oct. 2019



Pouvoir d'achat

« Le gouvernement projette de continuer le racket des retraités. Il réitère en 2020 pour les revenus mensuels supérieurs à 2000 € brut le quasi gel des pensions déjà infligé depuis de nombreuses années, avec une revalorisation des pensions limitées à 0,3 % en deçà du taux de l'inflation estimé pour 2020 aux alentours de 1 %. Le CE rappelle que cette mesure déroge à nouveau au code de la SS ...

L'UCR FO s'oppose à (l'application) pour la seconde année consécutive, d'une indexation différenciée en fonction du niveau des retraites La retraite n'est pas une prestation d'assistance mais un droit dont le montant résulte de la carrière et des cotisations versées »

Projet gouvernemental de réforme des retraites.

« Le CE de l'UCR se félicite du succès de la mobilisation nationale à Paris du 21 septembre ... faire entendre leur refus du projet de contre réforme des retraites dont l'objectif final est de baisser le montant des retraites, d'allonger la durée d'activité ou repousser l'âge de la retraite et ainsi favoriser les assurances et la capitalisation. ... L'UCR FO est parfaitement engagée dans cette mobilisation convaincue que **contrairement aux déclarations gouvernementales, les retraités actuels ne seront nullement épargnés »**